

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 mars 2021 portant désignation des  
membres de la Commission paritaire centrale des centres  
psycho-médico-sociaux officiels subventionnés**

**A.Gt 07-02-2023**

**M.B. 04-05-2023**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, les articles 105 et 106 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement du 4 septembre 2002 portant création des commissions paritaires des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 78, § 1er, 17° ;

Vu l'acte de subdélégation AD-AGE-0395 du 17 février 2021 pris en faveur de Monsieur Jan MICHIELS, Directeur général adjoint expert ;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1er, premier tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2021 portant désignation des membres de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, le tableau est remplacé comme suit :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Bruno GUILLAUME	Mme Flore VANCAUWENBERGHE
Mme Pascale PITANCE	M. Julien THONNARD
M. Samir BARBANA	M. Arnaud WAEFELAER
Mme Mélanie DEMEUSE	Mme Véronique TELLIER
Mme Brigitte D'AUBREBY	Mme Nathalie MALISOUX
M. Sébastien SCHETGEN	M. François FARVACQUE

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 7 février 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Directeur général adjoint expert

J. MICHIELS